

Dossier suivi par :

Jean-Marc COUBÉ
Paysagiste
02 32 33 42 39
jean-marc.coube@caue27.fr

Personnes présentes:

Hervé LETELLIER, Maire
Jean-François LABORDE, Adjoint
Christian BOURGEGAS, Conseiller
Jean-Yves LAUDREL, Conseiller
Marie-Françoise VAVASSEUR, Conseillère

Intitulé :

Aménagement urbain et paysager
de la place de la Mairie

COMPTE-RENDU DE VISITE

Commune de LA HAYE-MALHERBE

12 janvier 2015

Objectifs

La commune de la Haye-Malherbe souhaite engager une réflexion en vue de l'aménagement fonctionnel, urbain et paysager de son centre-bourg. Suite à une première rencontre organisée par Ingénierie 27, elle s'est adressée au CAUE27 pour qu'il l'accompagne dans la définition de ses orientations d'aménagement.

Le travail du CAUE27 a notamment pour objectif d'inscrire le futur aménagement dans une cohérence urbaine globale, anticipant la réalisation d'autres projets communaux aujourd'hui à l'étude : urbanisation du centre-bourg, restructuration du complexe scolaire et de ses abords, aide à l'installation d'une boulangerie, formalisation d'un circuit de promenade cyclo-pédestre.

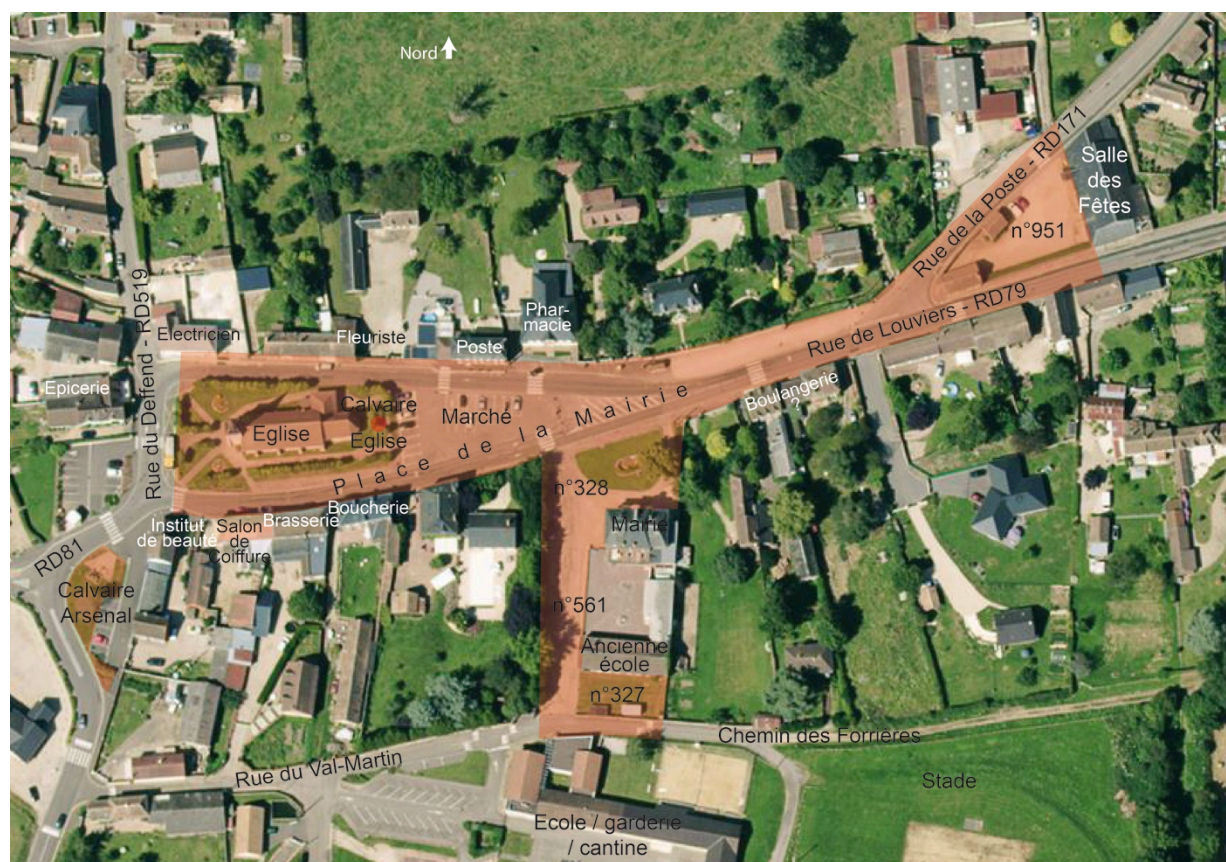
Contexte

La commune de la Haye-Malherbe compte près de 1 500 habitants. Ancien bourg rural, son centre emblématique est marqué par une vaste place publique appelée « place de la Mairie ». En pente vers l'Est, elle est bordée de commerces et occupée en son centre par l'église communale. Trois routes départementales (RD 519, RD 79, RD 81) en font un nœud routier fréquenté tant pour des déplacements locaux que régionaux. Un certain nombre de convois exceptionnels emprunte par ailleurs la place de la Mairie : des véhicules agricoles à large gabarit, type moissonneuse-batteuse, ou des transporteurs de bateaux (proximité d'un fabricant nautique).

Dans le futur, le projet de déviation Est de la ville d'Elbeuf peut avoir une incidence par une augmentation de la fréquentation routière, notamment Poids-Lourds.
A l'exception d'un espace vert ornemental autour de l'église (ancien cimetière), l'ensemble de l'emprise foncière de la place de la mairie est minéralisé, affirmant une prédominance routière peu soucieuse des usages piétonniers de la place.

Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude inclut l'ensemble de la place de la mairie, de la rue du Deffend (carrefour RD519/RD81/RD79) au carrefour de la rue de Louviers (RD79) avec la rue de la Poste (RD171), parcelle 951 incluse (salle des fêtes). Il intégrera également le parking actuel de la mairie (parcelles n°328 et n°561).



Le carrefour RD519/RD81/RD79 (rue du Deffend) aménagé récemment, n'est pas appelé à connaître de modifications majeures. Le parking attenant (Calvaire de l'arsenal) pourra cependant faire l'objet de préconisation en matière d'aménagement paysager ou de mobilier.

Soit, au total, une surface potentielle d'aménagement d'environ 10 000 m² (1 ha) d'espace public.

Enjeux et orientations d'aménagement

Accessibilité aux commerces et aux services

Un trottoir continu et normalisé (\geq à 1,4 m) sera aménagé des deux cotés de la place, de la rue de Louviers à celle du Deffend.

Au droit des commerces dont les seuils nécessitent aujourd'hui l'usage d'escalier (salon de coiffure, brasserie, boucherie), la solution d'un rehaussement général du trottoir sera examinée en priorité. Cet accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) se fera depuis le haut de la place (au niveau de l'Institut de beauté) ; un escalier permettra de rattraper le niveau bas de la place (au niveau de la Boucherie).

Une terrasse de café sera aménagée au droit de la brasserie si possible sur le nouveau trottoir longeant la façade.

Au niveau des voies à sens uniques bordant les commerces (au Sud et au Nord de l'église), des places de stationnement latéral seront conservées au plus près des commerces, le cas échéant en réduisant les espaces verts longeant les façades Nord et Sud de l'église.

Un « recentrage » de la rue de Louviers permettra également d'aménager deux lignes de stationnement latéral entre la mairie la rue de la poste afin, notamment, de favoriser la fréquentation de la salle des fêtes et d'une future boulangerie La création d'une place de stationnement PMR au droit de ce futur commerce sera étudiée (en fonction de l'avancement du projet communal).

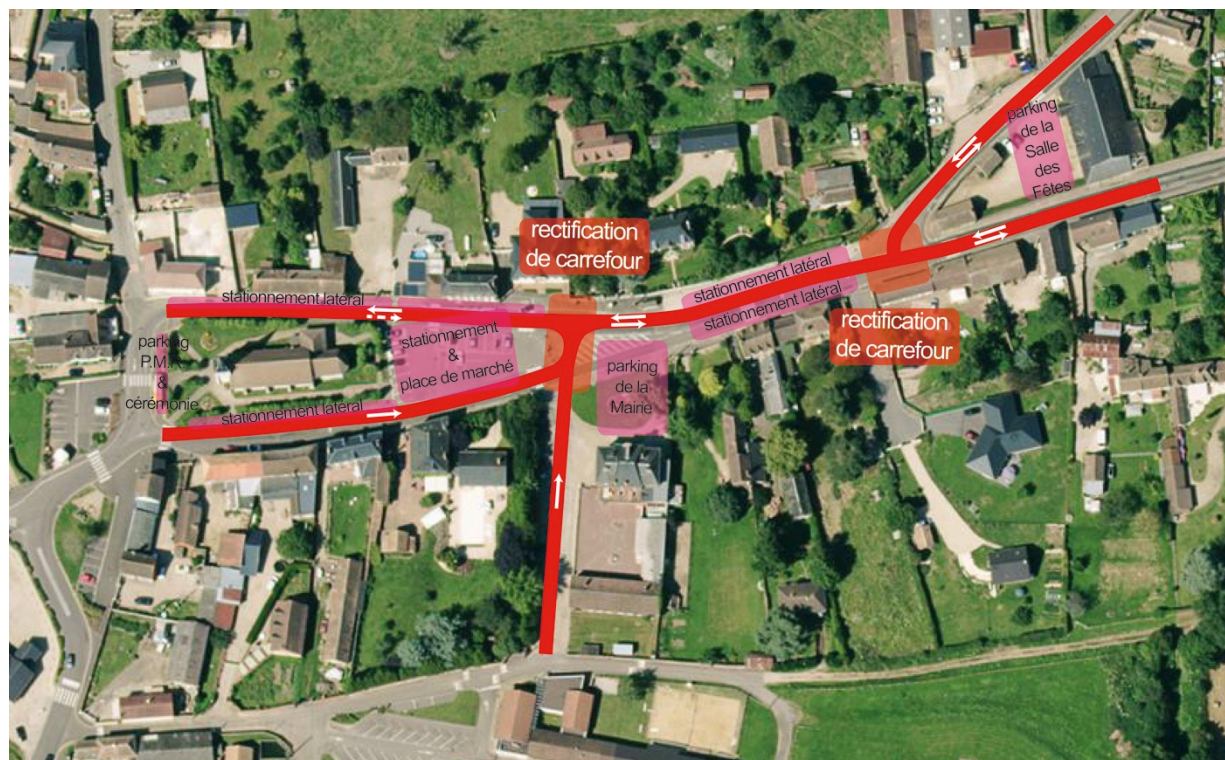
Deux places de stationnement PMR seront également créées :

- en partie haute, à l'origine du trottoir desservant les commerces institut/coiffeur/brasserie/boucherie,
- en partie basse pour desservir les commerces pharmacie/poste/fleuriste

Enfin deux places PMR seront créées au droit de l'église (nouveau parvis) et de la mairie (en relation directe avec l'entrée publique de la mairie et son ascenseur).

Rationaliser les emprises routières, limiter les vitesses et permettre les circulations hors gabarit

Le plan de circulation actuel sera conservé en l'état. Les chaussées seront réduites à leur largeur fonctionnelle (≤ 6 m pour une voie en double sens). Les girations prévues aux différents carrefours seront généreuses du fait du transit fréquent de poids lourds, bus et d'engins agricoles.



Deux carrefours feront l'objet d'un réaménagement global. Leur nouveau tracé devra permettre de limiter les prises de vitesse excessive (chicane ? réglementation routière ? plateau surélevé ?) tout en permettant le transit, à faible vitesse, des véhicules lourds et hors gabarit.

- 1) le carrefour entre :
 - les voies à sens unique de la partie haute de la place,
 - l'allée à sens unique longeant la mairie et reliant la place à la place à la rue du Val Martin,
 - le débouché, à double sens, de la rue de Louviers.
- 2) le carrefour entre :
 - la rue de Louviers
 - la rue de la poste

La commune est invitée à compléter cette première réflexion d'aménagement en se rapprochant de l'Agence routière de Louviers, afin de préciser les contraintes fonctionnelles particulières (girations, largeurs de voie & sur-largeurs dépourvues d'obstacles, visibilité, modifications éventuelles de la réglementation routière ...).

Le mode de déplacement actuel des véhicules hors gabarit devra également être validé. Dans le sens descendant (rue du Deffend ➤ rue de Louviers), ils empruntent à contre sens la portion de voie à sens unique située au Nord de l'église (cf. flèche blanche en pointillé du schéma ci-contre).

Proposer deux parkings centraux favorables à une pluralité d'usages.

Indépendamment des stationnements latéraux, l'offre de stationnement sur la place en contrebas de l'église est aujourd'hui d'environ 24 places, celle du parking linéaire le long de la Mairie de près de 17 places. L'hypothèse retenue par la mairie est de conserver la capacité de stationnement actuelle (± 41) et de les répartir au centre de la place, de part et d'autre du nouveau parking :

- avec d'un côté, la place du Marché,
- de l'autre, la place de la mairie.

Ces stationnements devront accueillir quotidiennement une partie de stationnements générés par les entrées et sorties d'école (en complément du parking de l'école situé hors du périmètre d'étude).

Il est souhaité que ces espaces dédiés au stationnement conserve une surface globale plane et unitaire favorable à des usages différenciés de l'espace public (marché, manifestations événementielles ...). A cette fin, on privilégiera une géométrie régulière et les emplacements de stationnement seront visualisés par des traitements de revêtement (peinture, clous, calepinage ...) plutôt que par l'emploi de bordures hautes formant obstacles. Les mobiliers urbains, utilitaires ou de confort, seront regroupés et placés de manière à ne pas empiéter sur les circulations piétonnes ou sur les surlargeurs routières liées aux girations des véhicules hors gabarit.

Le parking devant la mairie devra valoriser la présence du bâtiment public et offrir une qualité de parvis. Le parking en contrebas de l'église (marché) devra permettre l'installation d'au moins 6 étals de commerçant et le stationnement de leur véhicule. Il pourra également permettre le stationnement du camion magasin (vente ambulante d'outillage) qui s'arrête chaque semaine sur la place de la Mairie.

Par ailleurs, un parking sera aménagé devant la salle des fêtes, en rationalisant au mieux l'emprise triangulaire disponible.

La formalisation d'un axe cyclo-pédestre majeur

La sécurisation des accès pédestres à l'école depuis la mairie constitue un objectif majeur du futur projet d'aménagement. L'accès aux écoles depuis l'actuel parking de la mairie (parcelles n°328 & 561) génère d'importants flux piétons plusieurs fois par jours. Ces flux piétons sont menacés lors des manœuvres des véhicules et par l'absence de répartition effective entre espace piéton et espace routier.

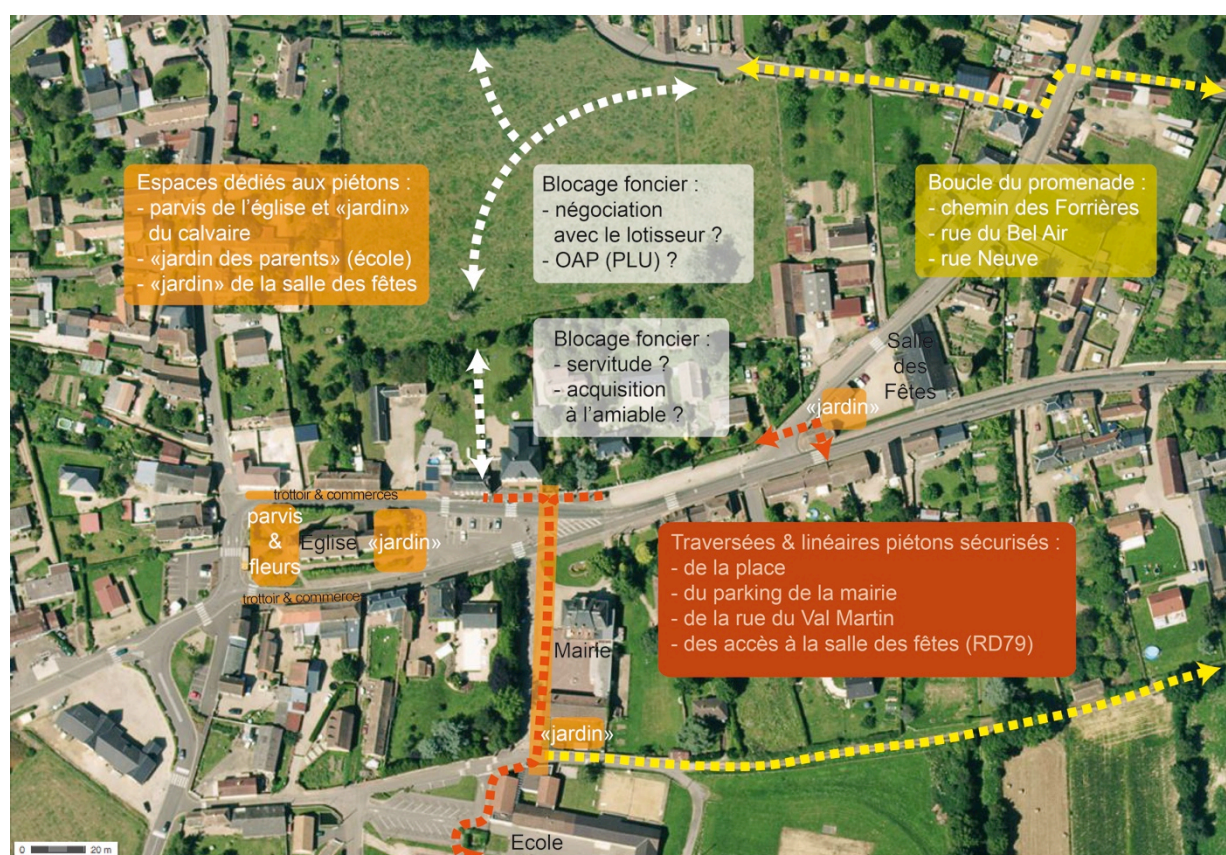
Le déplacement des stationnements vers le parvis de la mairie, à l'emplacement de l'espace vert actuel, permettrait d'autoriser la création, sur les parcelles 328 & 561 :

- d'une voirie de délestage de la rue du Val Martin et du parking de l'école (voirie à sens unique),
- d'une large allée en site propre séparée physiquement de la chaussée pour assurer la sécurité des piétons.

Par ailleurs, un projet de lotissement développé dans le cadre du PLU en cours de réalisation prévoit le débouché d'une sente piétonne sur la place de la mairie, côté fleuriste/poste/pharmacie. L'alignement de cette sente avec l'allée menant à l'école et au chemin des Forrières suggère la constitution d'un axe pédestre, voire cyclo-pédestre, continu du futur lotissement jusqu'à l'école et au chemin des Forrières.

A l'échelle du territoire communal, ce barreau pédestre lotissement/place de la Mairie/allée piétonne/école & chemin des Forrières marque l'élément majeur d'une boucle de promenade, articulée par exemple, avec le chemin des Forrières, la rue du Bel air et la rue neuve.

Son incidence sur l'aménagement du centre-bourg serait de proposer la création d'un axe piétonnier majeur et continu intégrant également les passages piétons (plateau surélevé ?) traversant la RD79.



Créer des espaces verts dédiés au piéton

L'aménagement du centre-bourg doit également permettre la création d'espaces dédiés aux piétons équipés de mobiliers d'accueil et de confort (banc, corbeilles, râteliers à vélos ...) et agrémenté d'un cadre végétal de qualité. Ils complètent l'offre en linéaires pédestres par des lieux de d'arrêt et de repos. Ils serviront de supports privilégiés aux efforts de fleurissement mis en œuvre tous les ans par la commune (inscrite à la campagne départementale des villes et villages fleuris de l'Eure).

Plusieurs sites sont identifiés (cf. les « jardins » du schéma ci-avant) :

- le parvis de l'église, au pied du clocher,
- la création d'un micro jardin autour du calvaire de l'église (au pied du chœur),
- la pointe de l'emprise foncière triangulaire liée à la salle des fêtes,
- un espace dédié à l'attente des parents d'élèves créé à l'arrière de l'ancienne école.

Le parvis de l'église

Le parvis de l'église sera rendu plus attractif pour le piéton par l'aménagement :

- d'une allée d'accès au portail de l'église, large et équipée de banc, inaccessible aux véhicules et servant de lieux de réunion avant ou après les cérémonies religieuses,
- de deux emplacements de stationnement réservé, 1 au véhicule de cérémonie, 1 pour les personnes à Mobilité réduite (ces emplacements sont déjà formalisés par l'aménagement récent de la rue du Deffend).

Le jardin du calvaire de l'église

Les abords du calvaire, en surplomb par rapport à la place du Marché, pourront recevoir une placette piétonne équipée de bancs et corbeilles. La composition de l'espace s'organisera à partir du calvaire. Ses allées d'accès et sa structure paysagère se poursuivront sur les espaces longeant la nef de l'église, jusqu'au parvis. Les pierres taillées existantes seront conservées ou réutilisées.

L'espace d'attente des parents d'élèves

Equippé de bancs et de râteliers à vélos, il doit permettre l'attente des parents lors des sorties d'écoles. Ouvert sur le chemin des Forrières (boucle de promenade), il pourra également disposer de mobilier type table de pique-nique. Sa structure paysagère sera soignée.

La pointe de la salle des fêtes

L'ensemble de l'emprise foncière non utile au parking de la salle des fêtes sera affecté à la constitution d'un espace vert équipé de mobiliers d'accueil. Des circulations piétonnes seront aménagées dans la continuité des passages piétons du carrefour rue de Louviers/rue de la poste afin de favoriser l'accès à la salle des fêtes depuis les stationnements latéraux de la rue de Louviers.

Gérer en surface les eaux pluviales

Du fait d'un sous-sol particulier (rivières souterraines, argile), la commune de la Haye-Malherbe est régulièrement confrontée à de lourds phénomènes d'inondation et de coulées de boues. Aussi la plus extrême vigilance sera portée à la question de la gestion des eaux ruissellement.

L'aménagement de l'espace public devra strictement privilégier les solutions techniques permettant une réduction des ruissellements. L'utilisation des espaces verts en noues d'infiltration sera privilégiée dès que possible.

La commune communiquera au maître d'œuvre les études et les éventuelles préconisations d'aménagement prévues par le schéma communal de gestion des eaux pluviales.

Suite à donner

Actions préalables

Les études et travaux relatifs à la modernisation des réseaux et à l'enfouissement des réseaux aériens sont à réaliser préalablement à l'aménagement urbain :

Le plan de circulation modifié et les contraintes de circulation des véhicules hors gabarit sont à vérifier auprès de l'Agence routière de Louviers.

Les communes de moins de 3 000 habitants sont susceptibles de bénéficier d'une contribution financière aux aménagements urbains dans le cadre du Fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). Mais cette attribution doit justifier d'un aménagement urbain ayant un effet

direct sur la modernisation de l'activité commerciale locale et peut nécessiter la réalisation d'études spécifiques. Les délais de mise en œuvre des fonds FISAC sont longs et nécessitent un accompagnement, en amont, assuré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure (renseignements auprès de Mme Carole Richard, Conseillère aux entreprises, crichard@eure.cci.fr, 02 32 38 81 09).

Consultation d'un bureau d'études

La nature du projet incite à s'adresser à un bureau d'étude en paysage, possédant des compétences élargies en matière d'hydraulique et d'aménagement routier (équipe interdisciplinaire ou association ponctuelles de bureau d'études complémentaires).

La consultation peut prendre deux formes :

- concours,
- choix sur références

Accompagnement de la commune

La commune peut bénéficier d'un accompagnement pour organiser la consultation du bureau d'études dans le cadre du dispositif « SVP Collectivités » mis en place par le Conseil général et assuré par Eure Aménagement Développement (EAD : 02 32 31 68 62).

Un accompagnement supplémentaire peut-être justifié par l'importance du projet communal. Le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage est alors à envisager (mission à rémunérer).

Financement

Les aménagement de centre-bourg sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière (40 % du montant subventionnable) par le Conseil général de l'Eure au titre de son dispositif « Aménagement urbain et paysager » (renseignements auprès de M. Frédéric Lemarchand, Département de l'Eure – DDEAT, au 02 32 31 50 34).

Une sollicitation du FISAC est à étudier (cf. ci-dessus).

Synthèse

Le projet d'aménagement du centre-bourg est légitime parce qu'il concourt à la valorisation du cœur emblématique de la commune et qu'il confortera ses activités de services et de commerces.

Mais sa mise en œuvre mérite d'être engagé conjointement à d'autres réflexions :

- finalisation de l'enfouissement des réseaux aériens sur le périmètre à aménager
- action d'accompagnement pour la modernisation et l'accessibilité des commerces dans le cadre de la sollicitation de fonds FISAC,
- maîtrise des vitesses des véhicules traversant le centre-bourg,
- mise en sécurité des accès piétons à l'école,
- création d'une boucle de promenade sur l'ensemble du centre-bourg et de site de repos et de réunion à disposition des piétons,
- meilleure maîtrise des ruissellements en centre-bourg,
- anticipation de l'impact des projets communaux complémentaires (lotissement en centre-bourg, boulangerie, restructuration de l'école ...).

Ces dernières caractéristiques inscrivent le projet communal dans un temps long et conditionne sa réalisation à une mise en synergie de nombreux partenaires (SIÈGE, Agence routière de Louviers, Communauté d'agglomération, Département, Chambre de commerce et d'industrie ...).